

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 février 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-02-04-3 | Budget Annexe de la Résidence Autonomie
Ambroise Croizat - Budget Primitif 2025
Rapporteur Auvray Nicole**

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14
Nombre de pouvoir : 2
Nombre d'excusés : 1
Convoqué le 30 janv. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Karine Pégon, Madame Danielle Boulais, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Madame Karine Pégon, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec.



Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11,
- Le Code de l'Action Sociale et des familles, notamment son article L123-8
- L'instruction budgétaire et comptable M22,
- La délibération n°2017-10-23-27 autorisant la création du budget annexe « Résidence Autonomie Ambroise Croizat »,

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter le budget primitif Résidence Autonomie pour l'exercice **2025** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	7 278.88	7 278.88
Mouvements réels	6 574.88	2 700.00
Mouvements d'ordre	704.00	4 578.88
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	388 640.53	388 640.53
Mouvements réels	383 357.65	388 640.53
Mouvements d'ordre	5 282.88	
<u>TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS</u>	395 919.41	395 919.41

Résultat du vote :

Par : 16 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/02/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250204-2025-02-04-3-DE

Publié ou notifié : 17/02/25